



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026 A 19H00

Affaires générales

1. Elections sénatoriales – Composition des collèges électoraux

Cette réunion, dont la date est impérative et définie par le décret précité, a pour objet d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales.

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 en préfecture de Saint Briec.

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026.

Vous disposez de la faculté de donner pouvoir à un conseiller de votre choix en cas d'absence. Un conseiller municipal ne pourra avoir qu'un seul pouvoir.